

47	28/05/2021	BE 0423.898.710	23	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21157.00420	CONSO 1.1

**COMPTES CONSOLIDES ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET
ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE: Solvac comptes consolidés

Forme juridique: **SA**

Adresse: **rue des Champs Elysées**

N°: **43**

Code postal: **1050**

Commune: **Bruxelles 5**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise **0423.898.710**

COMPTES CONSOLIDÉS

EN MILLIONS D'EURO

(4)

Communiqués à l'assemblée générale du

11-05-21

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-20

au

31-12-20

Exercice précédent du

01-01-19

au

31-12-19

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont /-ne sont pas¹ identiques à ceux publiés antérieurement

Documents joints aux comptes consolidés

CAS OU LES COMPTES CONSOLIDÉS D'UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ÉTRANGER SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, §2, 4°a du Code des sociétés).

Numéro d'entreprise de la filiale déposante :

Signataire (nom et qualité)

Bernard de Laguiche
Administrateur-délégué

Signataire (nom et qualité)

Jean-Pierre Delwart
Président du Conseil d'administration

¹ Biffer la mention inutile

² En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4

³ Mention facultative

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité

N°	0423.898.710		CONSO 1.2
----	--------------	--	-----------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GERANTS DE
L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES
AYANT CONTROLE LES COMPTES CONSOLIDES.**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

Rolin Olivia

rue Gustave Biot 29, 1050 Ixelles, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 12/05/2020- 14/05/2024

Solvay Jean-Marie

Le Long Fonds - chaussée de Bruxelles 115, 1310 La Hulpe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 12/05/2020- 14/05/2024

de la Vallée de Rarecourt de Pimodan Mélodie

rue Léopold Bellan 26, 75002 Paris, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2019- 09/05/2023

Chevalier Kraft de la Saulx Jean

avenue du Jeu de Paume 21, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2019- 09/05/2023

Solvay Patrick

Jezus Eiklaan 103, 3080 Tervuren, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 09/05/2017- 11/05/2021

Delwart Jean-Pierre

Malihoux 11, 5370 Havelange, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 12/05/2020- 11/05/2021

Comte de Laguiche Bernard

rue Prof Pedro Viriato Parigot Souza 3305, boîte 191, 81200-4 Curitiba-Parana, Brésil

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 08/05/2018- 10/05/2022

Mondron Jean-Patrick

rue Hollebeek 12, 1630 Linkebeek, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 08/05/2018- 10/05/2022

N°	0423.898.710		CONSO	1.3	
----	--------------	--	-------	-----	--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

Janssen de la Boëssière-Thiennes Marc-Eric

La Garenne rue Gaston Bary 89, 1310 La Hulpe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 08/05/2018- 10/05/2022

Le Hardy de Beaulieu Laure

avenue du Prince Baudouin 61, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2019- 09/05/2023

Chevalier de Selliers de Moranville Guy

Kensington Park Road 160, W112E Londres, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2019- 09/05/2023

de Limon Triest Savina

avenue Maréchal Ney 147, 1180 Uccle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 09/05/2017- 11/05/2021

Baron de Dorlodot Vincent

Dikercherstrooss 12, 8523 Beckerich, Luxembourg

Fonction : Administrateur

Mandat : 08/05/2018- 10/05/2022

De Decker-Semet Marion

rue de la Station 102, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 08/05/2018- 10/05/2022

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL 0429.053.863

Gateway Building - Luchthaven Brussel Nationaal 1, boîte J, 1930 Zaventem, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B025

Mandat : 14/05/2019- 10/05/2022

Représenté par :

1. Denayer Michel

Gateway Building - Luchthaven Brussel Nationaal 1 , boîte J, 1930 Zaventem, Belgique

Réviseur d'Entreprises, Numéro de membre : A01346

2. Magnin Corine

Gateway Building - Luchthaven Brussel Nationaal 1 , boîte J, 1930 Zaventem, Belgique

Réviseur d'Entreprises, Numéro de membre : A02128

États financiers consolidés

Solvac

Les états financiers qui suivent ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 février 2021. Ils ont été établis conformément aux méthodes comptables IFRS décrites dans les pages qui suivent.

Compte de résultats consolidés (en millions EUR)	NOTES	2019	2020
Bénéfice / (Perte) de la participation mise en équivalence	(1)	37	-304
Charges opérationnelles		-1	-4
Charges intérêts	(2)	-4	-4
Résultat net		32	-312
Résultat net par action (EUR) de base et dilué	(3)	1,5	-14,6

État du résultat global consolidé (en millions EUR)	NOTES	2019	2020
Résultat net		32	-312
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾			
Eléments recyclables			
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie		2	14
Ecart de conversion liés à des activités à l'étranger		51	-221
Eléments non-recyclables			
Profits et pertes sur instruments capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		0	0
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies		-51	-54
Charges d'impôts relatives aux éléments recyclables et non-recyclables			
Charges d'impôts relatives aux éléments recyclables et non-recyclables		15	-1
Autres éléments du résultat global après effets d'impôt liés		17	-262
Résultat global	(4)	49	-575

Tableau des flux de trésorerie consolidés (en millions EUR)	NOTES	2019	2020
Résultat net		32	-312
Charges intérêts		4	4
(Bénéfice) / Perte de la participation mise en équivalence	(1)	-37	304
Variation du fonds de roulement		0	-1
Dividendes reçus de Solvay		122	122
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		121	117
Acquisition de titres Solvay	(1)	0	-8
Vente de titres Solvay		0	0
Flux de trésorerie des activités d'investissement		0	-8
Augmentation de capital		0	0
Acquisition d'actions propres		0	0
Augmentation de dettes financières	(2) (5) (11)	40	51
Remboursement de dettes financières	(2) (5) (11)	-42	-40
Intérêts payés	(2)	-4	-4
Dividendes payés	(6)	-116	-116
Variation des impôts liés aux dividendes payés		0	0
Flux de trésorerie des activités de financement		-122	-109
Variation nette de trésorerie		-1	0
Trésorerie à l'ouverture		1	0
Trésorerie à la clôture		0	0

(1) Les autres éléments du résultat global proviennent de l'état des variations de capitaux propres de Solvay S.A. Plus d'informations sont disponibles dans le communiqué de presse de cette dernière.

État de situation financière consolidée (en millions EUR)

NOTES

2019

2020

ACTIF			
Immobilisations corporelles		0	0
Actifs non courants : participations mises en équivalence	(1)	3.334	2.619
Goodwill	(1)	343	343
Participations mises en équivalence hors goodwill		2.991	2.276
Actifs courants : créances court terme	(7)	49	49
Trésorerie et équivalents de trésorerie		0	0
Total de l'actif		3.383	2.668
PASSIF			
Capitaux propres	(8)	3.175	2.450
Capital		192	192
Réserves		2.983	2.258
Passifs non courants : dettes financières à long terme	(2) (11)	150	150
Passifs courants		58	68
Dettes financières à court terme	(5) (11)	40	51
Dettes fiscales		14	13
Autres passifs court terme		4	4
Total du passif		3.383	2.668

État des variations des capitaux propres consolidés (en millions EUR)

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	ACTIONS PROPRES	OBLIGATIONS HYBRIDES PERPÉTUELLES	RESULTATS NON DISTRIBUÉS	ÉCARTS DE CONVERSION, DE JUSTE VALEUR ET PLANS DE PENSION A PRESTATIONS DÉFINIES	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Valeur comptable au 31/12/2018	192	568	0	763	2.369	-396	3.496
Profit de l'année					32		32
Autres éléments du résultat global						17	17
Résultat Global					32	17	49
Dividendes					-116		-116
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles				-219	-1		-220
Acquisition / vente d'actions propres							0
Variations de périmètre et autres					-34		-34
Valeur comptable au 31/12/2019	192	568	0	544	2.250	-379	3.175
Résultat de l'année					-312		-312
Autres éléments du résultat global						-262	-262
Résultat global					-312	-262	-574
Dividendes					-116		-116
Obligations Hybrides Remboursement				-157	-1		-158
Obligations Hybrides Emission				156			156
Acquisition / vente d'actions propres							0
Variations de périmètre et autres					-33		-33
Valeur comptable au 31/12/2020	192	568	0	543	1.788	-641	2.450

Annexes aux états financiers consolidés

Méthodes comptables IFRS

Les principales méthodes comptables adoptées dans l'établissement des états financiers consolidés sont les suivantes :

1. Informations générales et normes IFRS applicables

Solvac est une société anonyme de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles dont la principale activité est la détention d'une participation de 30,81 % de Solvay SA.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards, Normes internationales d'information financière) tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Changements obligatoires de méthodes comptables

Aucune modification n'a été apportée aux principes comptables par rapport à ceux qui ont été utilisés pour l'établissement des derniers comptes consolidés établis au 31 décembre 2019, à l'exception des normes suivantes applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1er janvier 2020 et détaillées ci-après.

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 Modification de la définition du terme « significatif »
- Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises : Définition d'une entreprise
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 1
- Amendements des références au Cadre conceptuel de l'information financière dans les normes IFRS

Ces normes et interprétation nouvelles et amendées n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de Solvac.

Textes en vigueur après la date de clôture

Solvac n'a pas anticipé l'application des normes et interprétations nouvelles et amendées qui entrent en vigueur après le 31 décembre 2020, à savoir :

- IFRS 17 Contrats d'assurance (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, mais non encore adoptée au niveau européen)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : classification de passifs comme courants ou non-courants (applicables pour les

périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)

- Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles : produits antérieurs à l'utilisation prévue (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : contrats déficitaires - Coût d'exécution du contrat (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises : référence au cadre conceptuel (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)
- Amendements à IFRS 4 Contrats d'assurance – report de la norme IFRS 9 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021).
- Amendements aux IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendement à IFRS 16 Contrats de location : Allègements de loyer liés à la COVID-19 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juin 2020)
- Améliorations annuelles 2018–2020 des IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022, mais non encore adoptées au niveau européen)

L'impact de l'application future de ces normes et interprétations sur les comptes du Groupe Solvay est détaillée dans son rapport annuel. Leur application au niveau de Solvac ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

2. Consolidation

Le Conseil d'Administration estimant que Solvac exerce une influence notable sur Solvay, la participation dans Solvay S.A. a été intégrée dans les états financiers consolidés de Solvac par la méthode de mise en équivalence. Cette méthode prend en compte la part de Solvac S.A. dans les états financiers du Groupe Solvay, établis au 31 décembre de l'exercice, selon les méthodes comptables IFRS de Solvay (voir le rapport annuel de Solvay). Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût dans l'état consolidé

(1) L'exposé de sondage 2019/4 de juin 2019 propose de reporter la date d'entrée en vigueur dans l'Union Européenne au 1er janvier 2022.

de la situation financière, puis est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée.

3. Information sectorielle

Etant donné la nature de holding de la société, il n'y a pas lieu de présenter d'information par secteur d'activité ou géographique. Ces données relatives à la participation dans Solvay sont disponibles dans les états financiers de cette dernière.

4. Dépréciation d'actifs

A chaque date de clôture, le Groupe revoit la valeur comptable des participations afin d'apprécier s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée, afin de déterminer l'étendue de l'éventuelle dépréciation

5. Instruments financiers

Emprunts bancaires

Les emprunts et les découverts bancaires sont comptabilisés au montant net obtenu. Les charges financières, incluant les primes payables sur règlement ou remboursement, sont prises en charge sur la durée estimée de mise à disposition.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces et les dépôts à vue, les placements à court terme (moins de 3 mois) et des placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Autres Créances

Les autres créances suivent un modèle de gestion dont l'objectif est d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Ils sont évalués à leur coût amorti, c'est-à-dire, le montant de comptabilisation initial majoré, ou diminué, de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction de valeur pour dépréciation ou non recouvrabilité.

Ces autres créances sont comptabilisés sous la rubrique « Actifs courants – créances court terme ».

6. Comptabilisation des produits

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable qu'il

sera acquis et que l'on peut évaluer son montant de façon fiable.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats prorata temporis, compte tenu du taux d'intérêt effectif du placement.

7. Estimations et jugements significatifs dans l'application des méthodes comptables

Au-delà des estimations et jugements significatifs effectués par Solvay dans l'application des méthodes comptables (voir le rapport annuel de Solvay), la principale estimation effectuée par le Conseil d'Administration de Solvac au 31 décembre 2020 porte sur la valeur recouvrable de la participation dans Solvay. Un test de dépréciation est effectué s'il existe un quelconque indice que la participation a pu se déprécier. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de la participation à sa valeur boursière. En cas de situation de crise sur le marché avec volatilité excessive des cours, référence peut être en outre faite aux « target prices » pour l'action Solvay, tels qu'estimés par les analystes financiers.

A la date de clôture de l'exercice, Solvac considère qu'il n'y a pas d'indice de perte de valeur. Dès lors, aucun test de dépréciation de l'investissement n'a été effectué.

Enfin, le Conseil d'Administration considère que Solvac a une influence notable sur Solvay et donc intègre les comptes de ce groupe selon la méthode de mise en équivalence.

8. Gestion des risques

8.1 Risque patrimonial de Solvac lié sous-jacent Solvay

Le seul investissement de Solvac étant sa participation dans Solvay, les principaux risques auxquels la Société est exposée sont similaires à ceux de Solvay. La situation financière et les résultats de Solvac sont influencés par les résultats de Solvay, soit par les dividendes encaissés (comptes statutaires), soit par le biais de la consolidation par mise en équivalence (comptes consolidés).

Solvac est exposée au risque de marché (évolution du cours de l'action Solvay) ce qui implique un risque de valorisation. Bien que le cours de bourse soit sujet à la volatilité des marchés, le Conseil estime qu'il constitue sur une longue période un indicateur fiable de valorisation. La valeur comptable des titres Solvay au bilan consolidé de Solvac est de 80,28 EUR par action goodwill inclus (82,70 EUR dans les comptes statutaires).

8.2 Risques financiers

Solvac est exposée au risque de taux d'intérêts résultant d'emprunts bancaires à taux fixe sur un montant de 150 millions EUR. La société suit ce risque par le calcul périodique des justes valeurs de ces emprunts.

Solvac est exposée au risque de liquidité, notamment lorsqu'elle doit recourir aux emprunts bancaires à court terme. La dette à court terme, modérée, a augmenté par rapport à l'année passée (51 millions EUR à fin 2020 contre 40 millions EUR à fin 2019) et elle est remboursée de la manière suivante : 32,5 millions EUR au 19 janvier 2021 (lors du paiement par Solvay de son acompte sur dividende) et 18,5 millions EUR en mai 2021 (lors du paiement par Solvay de son solde sur dividende). Non seulement la dette à court terme est de courte durée mais de plus, en moyenne sur l'année, la société connaît une situation de trésorerie moyenne à court terme⁽¹⁾ positive. Par conséquent, le Conseil est confiant dans la capacité de Solvac à lever les fonds nécessaires à court terme et à les rembourser avec les flux de dividendes versés par Solvay.

Un risque de contrepartie bancaire existe. Il est relatif aux placements de trésorerie et aux valeurs disponibles. Les contreparties de Solvac sont des banques avec une notation minimum de A.

8.3 Risques de compliances et juridiques

Les risques liés aux processus internes et à la conformité aux lois et règlements font l'objet d'une analyse spécifique conduite par le Directeur sous l'autorité de l'Administrateur Délégué et présentée annuellement au Conseil d'Administration. Des procédures internes et les responsabilités sont définies ainsi que les règles précises en ce qui concerne les pouvoirs de signature et de représentation de la Société. Un contrôle quasi quotidien est exercé par le Directeur. Le cas échéant, Solvac fait appel à des cabinets d'avocats ou fiscalistes. Un dealing code a été établi et communiqué aux personnes exerçant des responsabilités dirigeantes.

8.4 Risques opérationnels et administratifs

Les risques opérationnels sont essentiellement liés aux systèmes d'information et à la dépendance de tiers pour la tenue du registre des actionnaires. Les systèmes d'information ainsi que la cyber-security sont revus régulièrement avec les services informatiques de Solvay. La tenue du registre des actionnaires de Solvac est organisée avec Euroclear.

Solvac dispose et applique des procédures pour tous les paiements vers des tiers. Solvac effectue également des services pour la société Solvay en ce qui

concerne l'enregistrement des actions nominatives, les paiements de dividendes et l'administration des stock-options.

(1) La trésorerie nette moyenne est un indicateur de performance non IFRS qui se définit comme la somme de tous les financements à court terme (-), des placements en billets de trésorerie (+) et de valeurs disponibles en compte-courant (+) en cours d'année pondérés par leur durée respective.

Notes sur les états financiers consolidés

1. Participations mises en équivalence

Solvac détient une participation de 30,81 % dans le capital de Solvay. Cependant, le pourcentage pris en compte dans les tableaux consolidés est de 31,62 % car les actions propres détenues par Solvay sont déduites du nombre total des actions constituant le capital de Solvay. Solvay S.A. est une société anonyme de droit belge cotée à la bourse Euronext de Bruxelles et de Paris. Le groupe Solvay est un groupe international de chimie.

La valeur de mise en équivalence de la participation se monte à 2.619 millions EUR (dont 343 millions EUR de goodwill et 2.276 millions EUR de valeur hors goodwill). Evaluée au cours de bourse du 31 décembre 2020, elle se monte à 3.160 millions EUR.

Les variations du goodwill sont les suivantes :

En millions EUR	2019	2020
Valeur au 1er janvier	343	343
Vendues en cours d'année	0	0
Acquises en cours d'année	0	0
Valeur au 31 décembre	343	343

Le goodwill correspond à la différence entre la somme des coûts d'acquisitions des actions Solvay, et la somme des valeurs des fonds propres de Solvay par actions acquises

Les variations de la participation mise en équivalence hors goodwill sont les suivantes :

En millions EUR	2019	2020
Valeur au 1er janvier	3.312	2.991
Vendues en cours d'année	0	0
Acquises en cours d'année	0	8
Résultat	37	-304
Distribution	-124	-122
Écarts de conversion	51	-221
Écarts de juste valeur	-34	-42
Variation de périmètre et autres	-31	-32
Emprunt hybride	-220	-2
Valeur au 31 décembre	2.991	2.276

En 2020, Solvac a acquis 110.458 titres Solvay pour un montant total de 8 millions EUR. Aucune acquisition de titres n'a eu lieu en 2019.

En 2020, la quote-part de Solvac dans le résultat net du groupe Solvay, hors part des tiers, s'élève à -304 millions EUR (2019 : 37 millions EUR), elle inclut la quote-part de Solvac dans le résultat « Opérations discontinues » de 51 millions EUR en 2020 (2019 : 74 millions EUR).

La valeur de la participation au 31 décembre correspond aux capitaux propres de Solvay « Actionnaires Solvay » ⁽¹⁾ multipliés par le pourcentage de détention (31,62% en 2020 et 31,44% en 2019).

(1) Il s'agit des capitaux propres de Solvay diminués des participations ne donnant pas le contrôle.

Résultat global dividende reçu

Les états financiers consolidés abrégés du groupe Solvay sont les suivants :

En millions EUR	2019	2020
Bilan		
Actifs immobilisés	15.035	12.308
Actifs circulants	6.272	4.484
Valeurs disponibles	809	1.002
Total de l'actif	21.307	16.792
Capitaux propres	9.625	7.304
Actionnaires Solvay	9.515	7.198
Participations ne donnant pas le contrôle	110	106
Dettes à plus d'un an	7.592	6.713
Dettes financières à plus d'un an	3.382	3.233
Dettes à un an au plus	4.091	2.775
Dettes financières à un an au plus	1.132	287
Total du passif	21.307	16.792
Compte de résultats		
Chiffre d'affaires	10.244	8.965
Profit / perte (-) des activités poursuivies	-79	-1.092
Profit / perte (-) des activités abandonnées	236	163
Profit / perte (-) net de l'année	157	-929
Part attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle	38	33
Part de Solvay dans le Profit / Perte (-)	118	-962
Résultat global		
Autres éléments du résultat global	55	-837
Résultat global	211	-1.766
Dividende reçu	124	122

2. Dettes financières à long terme

Les dettes à plus d'un an sont stables par rapport à 2019 et s'élèvent à 150 millions EUR (emprunts auprès de BNP Paribas Fortis) au 31 décembre 2020. Il s'agit de l'endettement structurel de Solvac soit :

- un emprunt de 50 millions EUR (échéance 2023 à taux fixe de 1,50 %),
- un emprunt de 50 millions EUR (échéance 2025 à taux fixe de 2,75%) et
- un renouvellement d'emprunt de 50 millions EUR (échéance 2027 à taux fixe 1,47% comparé à l'emprunt à échéance à 2022 à taux fixe de 2,90%).

Le coût de la dette structurelle a été réduit à 1,9 % suite à cette transaction. Les intérêts sur les dettes à plus d'un an s'élèvent à 3,6 millions EUR pour l'exercice 2020.

3. Bénéfice / (Perte) net par action

Le Bénéfice / (Perte) net par action et le Bénéfice / (Perte) net dilué par action sont identiques. Le nombre de titres Solvac se monte à 21.375.033 actions à fin 2020 (21.375.033 à fin 2019).

4. Résultat global

Les principaux mouvements sont liés à l'évaluation des obligations au titre de régimes à prestations définies conformément à IAS 19 révisé, aux profits et pertes sur instruments de couverture et aux écarts de conversion liés à Solvac, participation mise en équivalence.

5. Dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme sont en augmentation de 11 millions EUR par rapport à 2019. Au 31 décembre 2020, elles sont constituées de quatre emprunts « Straight Loan » contractés respectivement :

- a) le 23 décembre 2020 pour un montant de 17 millions EUR (échéance le 19 mai 2021),
- b) le 23 décembre 2020 pour un montant de 3 millions EUR (échéance le 19 janvier 2021),
- c) le 24 décembre 2020 pour un montant de 29,5 millions EUR (échéance le 19 janvier 2021),
- d) le 28 décembre 2020 pour un montant de 1,5 million EUR (échéance le 19 mai 2021), permettant principalement de financer le solde de dividende 2020 payé le 29 décembre 2020.

Notons que sur l'ensemble de l'année, Solvac se trouve en moyenne en situation de trésorerie nette court terme positive, puisque les 2 acomptes de dividende de Solvac sont encaissés avant que les acomptes de dividende de Solvac ne soient payés.

6. Dividende distribué

Les dividendes distribués (5,44 EUR brut par action en 2020, stables par rapport à 2019) durant la période se montent à 116 millions EUR comprenant le premier acompte sur dividende 2020 payé le 17 août 2020 à 3,26 EUR brut par action. Les actionnaires ont eu le choix de rétrocéder un montant de 1,14 EUR brut par action ou 0,57 EUR par action afin de contribuer au Fonds de Solidarité Solvac.

Le deuxième acompte de dividende a été distribué le 29 décembre 2020 et s'élevait à 2,18 EUR par action.

7. Créances court terme

Il s'agit principalement de l'acompte sur dividende à recevoir de Solvac en janvier 2021.

8. Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 2.450 millions EUR. Ils ont été majoritairement impactés durant l'année 2020 par :

- la distribution des deux acomptes sur dividendes de 5,44 EUR brut par action (5,44 EUR brut par action en 2019), pour un montant total de 116 millions EUR ;
- la quote-part dans certains éléments du résultat global provenant de Solvac (-221 millions EUR liés aux écarts de conversion et les pertes actuarielles des plans de pensions pour -53 millions EUR, net d'impôts) ; et
- la quote-part dans le résultat consolidé de la période de -312 millions EUR.

Référence est faite à la proposition d'affectation bénéficiaire qui sera présentée dans le rapport de gestion du rapport annuel.

9. Actions propres

En 2020, Solvac n'a acquis aucune action propre.

10. Instruments financiers

En millions EUR	2019		2020	
	VALEUR COMPTABLE NETTE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE NETTE	JUSTE VALEUR
Créances (inclus trésorerie et équivalents de trésorerie)	49	49	49	49
Passifs financiers évalués au coût amorti (dettes commerciales incluses)	208	212	218	220

Afin de refléter l'importance des données utilisées lors des évaluations à la juste valeur, Solvac classe ces évaluations selon une hiérarchie qui se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées des prix) ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Pour les créances, la valeur comptable est une bonne approximation de la juste valeur. En ce qui concerne les passifs financiers au coût amorti, la valeur nette comptable des dettes financières à long terme (150 millions EUR, voir note 2) est inférieure à leur juste valeur (estimée à 152 millions EUR). La juste valeur de l'endettement à taux fixe a été calculée selon la méthode « Discounted Cash Flow ». La valeur nette comptable des autres passifs financiers est une bonne approximation de leur juste valeur. Ainsi les justes valeurs déterminées sont de niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

11. Variation des dettes financières

Les tableaux ci-dessous mentionnent la réconciliation en 2020 et 2019 entre les dettes financières reprises dans le bilan consolidé et les montants issus de l'état consolidé des flux de trésorerie :

En millions EUR	AU 1ER JANVIER 2020	VARIATION EN TRÉSORERIE	AU 31 DÉCEMBRE 2020
Dettes financières à long terme	150	0	150
Dettes financières à court terme	40	11	51
Total	190	11	201

La variation en trésorerie reprise dans le tableau ci-dessus se réconcilie avec l'état consolidé des flux de trésorerie comme suit :

En millions EUR	AU 31 DÉCEMBRE 2020
Variation de trésorerie	11
Dont : Augmentation de dettes financières	51
Remboursement de dettes financières	-40

En 2019, la réconciliation entre les dettes financières consolidées et les montants issus de l'état des flux de trésorerie se présentait comme suit :

En millions EUR	AU 1ER JANVIER 2019	VARIATION EN TRÉSORERIE	AU 31 DÉCEMBRE 2019
Dettes financières à long terme	150	0	150
Dettes financières à court terme	42	-2	40
Total	192	-2	190

La variation en trésorerie reprise dans le tableau ci-dessus se réconcilie avec l'état consolidé des flux de trésorerie comme suit :

En millions EUR	AU 31 DÉCEMBRE 2019
Variation de trésorerie	-2
Dont : Augmentation de dettes financières	40
Remboursement de dettes financières	-42

12. Relations avec les administrateurs de la société consolidante

Rémunérations et pensions : les mandats d'administrateurs sont rémunérés depuis début 2014 par des jetons de présence de 2.000 EUR brut par séance, pour chaque Administrateur, et de 4.000 EUR brut par séance pour le Président du Conseil.

13. Droits et engagements hors bilan

Garanties réelles constituées par l'entreprise sur ses actifs propres : mise en gage de 3.545.095 titres Solvay, dont :

- 2.715.010 en faveur de BNP Paribas Fortis pour un montant de 263 millions EUR (au cours de clôture du 31 décembre 2020)
- 830.085 en faveur de KBC pour un montant de 80 millions EUR (au cours de clôture du 31 décembre 2020)

Ce nombre d'actions mise en gage représente 10,9% du total des actions Solvay détenues par Solvac.

14. Liste des sociétés consolidées

Le Groupe Solvay est intégré selon la méthode de mise en équivalence.

15. Réconciliation entre le revenu cash et le résultat net consolidé pour les années 2019 et 2020

En millions EUR	2019	2020
Revenu cash	121,9	121,9
Résultat opérationnel	-1,5	-3,9
Charges financières	-3,6	-3,7
Autres charges et produits financiers	0,0	0,0
Résultat cash	116,8	114,3
Moins dividendes Solvay payés en janvier 2019 et 2020, comptabilisé dans le résultat net de 2018 et 2019, respectivement	-46,8	-48,8
Plus dividendes Solvay payés en janvier 2020 et janvier 2021, dans le résultat net de l'année 2019 et 2020, respectivement	48,8	48,9
Charge d'impôts	0,0	0,0
Annulation des dividendes Solvay, extournés en consolidation	-123,9	-122,1
Quote-part du résultat net de Solvay sur l'année	37,2	-304,1
Résultat net Solvac - comptes consolidés	32,1	-311,8

5. Rapport de gestion

Nous vous présentons le rapport de Solvac S.A. et soumettons à votre approbation les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

5.1 Faits marquants

Les événements importants survenus au cours de l'exercice 2020 sont les suivants :

- Solvac a procédé en 2020 à la distribution de deux acomptes sur dividende, pour un total de 5,44 EUR brut par action. Le premier acompte a été payé le 17 août et le second acompte le 29 décembre 2020. En 2020 (sur base du cours de clôture de l'année), l'actionnaire de Solvac a bénéficié d'un rendement brut sur dividende de 4,8 % (3,4 % net de précompte de 30 %).
- Le dividende total 2020 par action est de 5,44 EUR brut, égal à celui de l'exercice 2019.
- La décote de holding s'établit à 20,1 % en fin d'année, en ligne avec celle de l'année précédente (2019 : 20,7 %).
- Solvac a décidé de soutenir le Fonds de Solidarité Solvay et a versé une contribution de 10 millions EUR. Plus de 3.300 actionnaires de Solvac ont participé à cet effort en acceptant une diminution du premier acompte de dividende ou en versant directement au Fonds. Le montant total récolté est de 7,8 millions EUR. Le solde est couvert par Solvac, il représente 0,10 EUR par action Solvac.
- Solvac a acquis 110.458 actions Solvay en 2020 au cours moyen de 72,32 EUR et pour un montant total de 8,0 millions EUR. La participation de Solvac en Solvay s'élève à 30,81 % par rapport à 30,71 % auparavant.
- L'échéance de la dette structurelle de 150 millions EUR a été rallongée à 4,3 ans en moyenne suite à la souscription d'un nouvel emprunt de 50 millions EUR avec échéance en décembre 2027 au taux d'intérêt de 1,47 % et au remboursement anticipatif de l'emprunt de 50 millions EUR avec échéance en janvier 2022 au taux d'intérêt de 2,90 %. Le coût de la dette structurelle a été réduit à 1,9 % suite à cette transaction.

- Solvac a assuré, par des lignes de crédit bancaires confirmées, le financement de l'écart dans le temps entre les dividendes payés par Solvac et les dividendes reçus de Solvay.

5.2 Comptes statutaires

Le résultat net de 2020 est de 114,4 millions EUR, en baisse de 3,6 % par rapport à 2019.

Les dividendes Solvay constituent les revenus de Solvac et sont diminués des charges d'intérêts et des coûts des prestations. Ceux-ci comprennent essentiellement les frais liés à la cotation et à la tenue du registre des actionnaires ainsi que les rémunérations de l'équipe du Service Actionnaires. Un montant de 2,3 millions a été comptabilisé en Autres Charges d'exploitation. Celui-ci représente la différence entre les contributions par les actionnaires au Fonds de Solidarité Solvay et le montant total versé par Solvac.

Pour autant que les comptes statutaires l'autorisent, c'est sur la base du résultat cash ⁽¹⁾, avant la donation exceptionnelle au Fonds de Solidarité en 2020, que le Conseil d'Administration détermine les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

Le revenu cash ⁽¹⁾ de Solvac, alimenté par les flux de dividendes de la participation dans Solvay, s'établit à 121,9 millions EUR comme en 2019, tel que repris dans le tableau ci-après :

	2019	2020
Dividende Solvay par action payé en janvier (en EUR)	1,44	1,50
Nombre d'actions Solvay détenues par Solvac	32.511.125	32.511.125
Dividendes Solvay encaissés en janvier en millions EUR (a)	46,8	48,8
Dividende Solvay par action payé en mai (en EUR)	2,31	2,25
Nombre d'actions Solvay détenues par Solvac	32.511.125	32.511.125
Dividendes Solvay encaissés en mai en millions EUR (b)	75,1	73,2
Revenu cash (a) + (b) ⁽¹⁾ (en millions EUR)	121,9	121,9

La réconciliation du revenu cash au résultat net des comptes statutaires pour les années 2019 et 2020 est reprise dans le tableau ci-dessous :

En millions EUR	2019	2020
Revenu Cash ⁽¹⁾	121,9	121,9
Charges administratives ⁽²⁾	-1,5	-1,6
Charges financières	-3,6	-3,7
Donation exceptionnelle au Fonds de Solidarité Solvay	0,0	-2,3
Résultat cash ⁽¹⁾	116,8	114,3
Moins les dividendes Solvay payés en janvier 2019 et janvier 2020, comptabilisés dans le résultat net de 2018 et 2019, respectivement	-46,8	-46,8
Plus les dividendes Solvay payés en janvier 2020 et janvier 2021, comptabilisés dans le résultat de l'année 2019 et 2020, respectivement	48,8	48,8
Charge d'impôts	0,0	0,0
Résultat net Solvay S.A. - Comptes statutaires	118,7	114,4

5.3 Dividende

Le potentiel de distribution de Solvac S.A. est déterminé par les dividendes reçus de Solvay S.A.

Le dividende annuel brut par action de 5,44 EUR reste identique à 2019, ce qui est conforme à l'évolution du dividende de Solvay et correspond, après déduction du précompte mobilier de 30 %, à 3,808 EUR net par action.

Le premier acompte de dividende payé le 17 août 2020 s'élevait à 3,26 EUR brut par action. Les actionnaires ont eu le choix de rétrocéder un montant de 1,14 EUR brut par action ou 0,57 EUR brut par action afin de contribuer au Fonds de Solidarité Solvay.

Le deuxième acompte de dividende a été distribué le 29 décembre 2020 et s'élevait à 2,18 EUR brut par action.

Pour l'exercice 2020, la distribution brute atteint 116,3 millions EUR. Une telle distribution entraîne un déficit comptable de 1,9 million EUR. Suite à cette opération, le report à nouveau passera de 1.386,5 millions EUR en 2019 à 1.384,6 millions EUR en 2020.

5.4 États financiers consolidés

Comme par le passé, le Conseil d'Administration a confirmé que Solvac exerce une influence notable sur Solvay, ce qui conduit à une intégration de Solvay par mise en équivalence dans les comptes consolidés de Solvac.

Les états financiers consolidés 2020 de Solvac ont été préparés selon la méthode de mise en équivalence des données Solvay. Ils sont présentés conformément aux règles IFRS (International Financial Reporting Standards).

La différence par rapport aux comptes statutaires consiste en l'évaluation de la participation dans Solvay selon la méthode de la mise en équivalence.

La participation de Solvac dans les comptes statutaires de Solvay s'élève à 2.698 millions EUR, soit 82,70 EUR par action, alors que la participation de mise en équivalence de Solvay dans les comptes consolidés s'élève à 2.619 millions EUR, soit 80,28 EUR par action ⁽³⁾. Les capitaux propres dans les comptes statutaires de Solvac sont de 2.529 millions EUR alors que les capitaux propres consolidés de Solvac s'élèvent à 2.450 millions EUR.

Le résultat consolidé de Solvac reflète celui du groupe Solvay et enregistre dès lors une perte de 312 millions EUR.

(1) Solvac utilise certains indicateurs de performance non IFRS qu'il convient de définir ici :

Le revenu cash correspond à ses revenus encaissés sur la période. Il se définit comme le flux de trésorerie obtenu par le paiement des dividendes reçus de Solvay. Le résultat cash se définit comme le revenu cash réduit des charges d'intérêts et des autres produits et charges (financiers/d'exploitation). C'est sur base de cet indicateur que le Conseil d'administration détermine les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

(2) Après déduction de la donation exceptionnelle de 2,3 millions EUR au Fonds de Solidarité Solvay.

La réconciliation du résultat net Solvac S.A. - Comptes statutaires au résultat net consolidé IFRS pour les années 2019 et 2020 est reprise dans le tableau ci-après :

En millions	2019	2020
EUR		
Résultat net Solvac S.A. Comptes statutaires	118,7	114,4
Annulation des dividendes Solvac, extournés en consolidation	-123,8	-122,1
Quote-part du résultat net de Solvay sur l'année ⁽¹⁾	37,2	304,1
Résultat net consolidé ⁽¹⁾	32,1	

5.5 Principaux risques

Les risques principaux ainsi que les actions de prévention sont repris dans le Point 7. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise sous le Point 7.9. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

5.6 Décote

Sur une longue période (voir graphique à la page suivante), la décote moyenne est de 25,9 %. En moyenne sur l'année

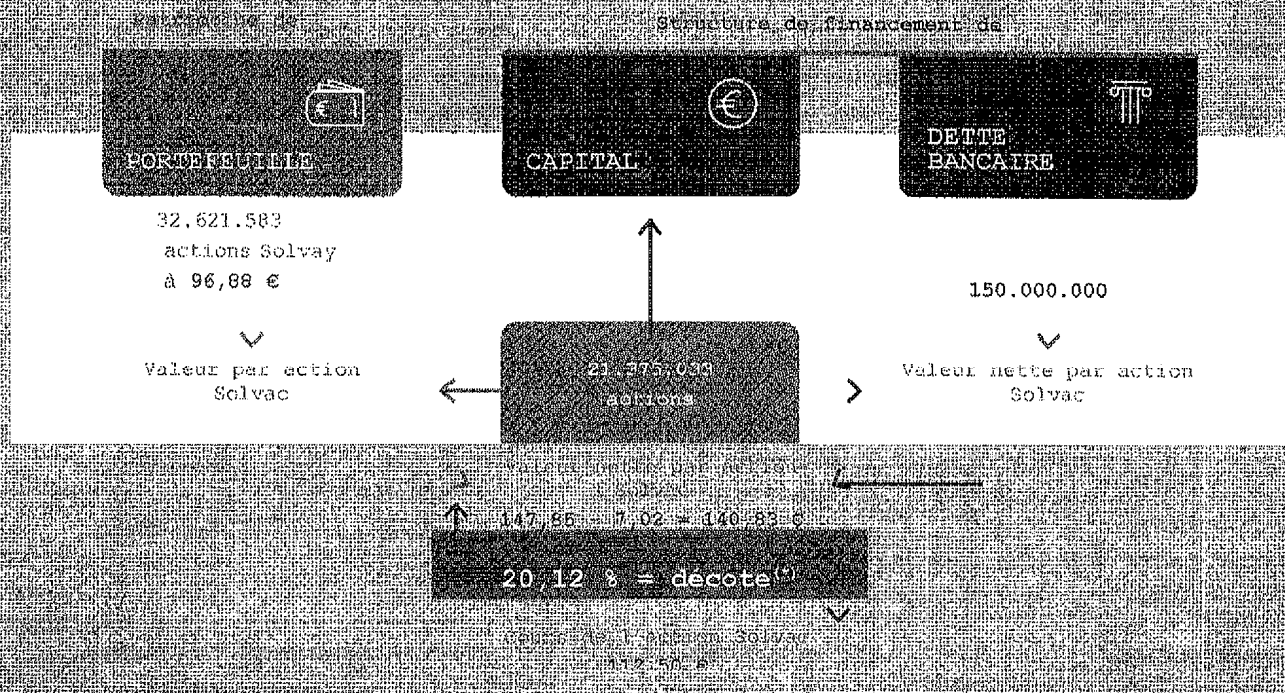
2020, elle aura été de 14,8 %. On constate que la décote de l'action Solvac a tendance à augmenter lorsque l'action Solvay s'apprécie et à baisser lors des reculs de l'action Solvay.

Ceci est notamment dû au fait que le titre Solvay est plus liquide. La société a conclu un contrat d'animation avec KBC Securities, afin de pallier autant que possible à ce relatif manque de liquidité.

La décote est calculée comme suit :		31/12/2019	31/12/2020
Nombre d'actions Solvac	a	21.375.033	21.375.033
Nombre d'actions Solvay détenues par Solvac	b	32.511.125	32.621.583
Nombre de titres Solvay indirectement détenus par Solvac	b / a	1,52	1,53
Cours de l'action Solvay (en EUR)	c	103,30	96,88
Cours de l'action Solvac (en EUR)	d	119,00	112,50
Valeur du portefeuille Solvay détenu par Solvac (en milliers EUR)	e = b * c	3.358.399	3.160.379
Endettement structurel de Solvac (en milliers EUR)	f	-150.000	-150.000
Valeur nette de l'actif	g = e - f	3.208.399	3.010.379
Par action Solvac :			
Valeur du portefeuille (en EUR)	h = e / a	157,12	147,83
Endettement Solvac (en EUR)	i = f / a	-7,02	-7,02
Valeur nette de l'actif	j = h - i	150,10	140,83

(1) Les chiffres présentés à titre comparatif ont été retraités pour tenir compte de l'application de IAS12 « Impôts sur le résultat » chez Solvay.

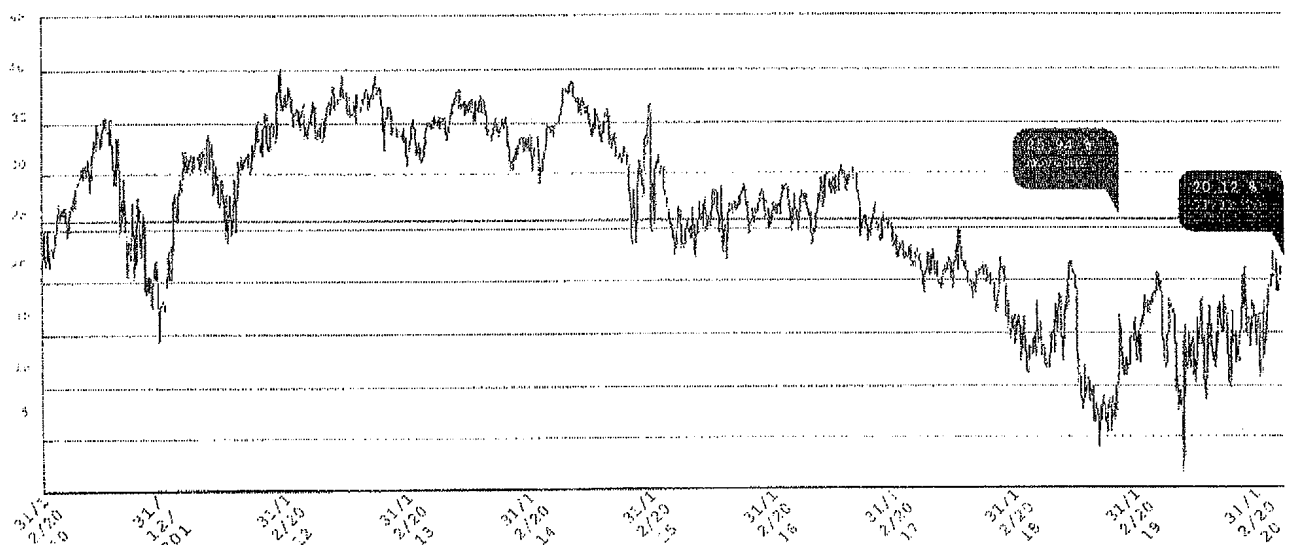
Décote au 31/12/2020



La décote représente, pour un jour donné, le rapport entre le cours de l'action Solvac et la valeur par action Solvac des actions Solvay dans le portefeuille de Solvac (basé sur le cours de l'action Solvay le même jour) moins la dette structurelle de Solvac. En d'autres termes, c'est le rapport entre la capitalisation boursière de Solvac et la valeur de son portefeuille après avoir remboursé ses dettes long terme. A titre d'exemple, si le cours de l'action Solvay

augmente alors que le cours de l'action Solvac reste stable, la décote grandit puisque le prix payé pour une action Solvac reste inchangé alors que la valeur du sous-jacent augmente. Le graphique suivant montre l'évolution de la décote sur une période de 10 ans.

Décote de l'action Solvac par rapport à l'action Solvay au cours des 10 dernières années (Source : KBC Securities)



(*) 1 - (112,50 / 140,83)

5.7 Informations non financières

L'article 3:6 §4 du Code des Sociétés et des Associations, qui est entré en vigueur pour la Société à compter du 1^{er} janvier 2020, impose à certaines sociétés cotées de publier également dans leur rapport de gestion une déclaration sur différentes informations non financières.

Solvac n'entre pas dans les conditions visées par cette disposition relative à la déclaration non financière. Pour ce qui concerne le groupe Solvay, il est fait référence aux

informations non financières contenues dans le rapport annuel intégré 2020.

5.8 Mentions complémentaires

Il n'y a pas eu en 2020 de décisions ou opérations relevant de la compétence du Conseil d'Administration et ayant fait naître un conflit d'intérêts de nature patrimoniale entre la Société et ses Administrateurs ni un conflit entre la Société et des sociétés liées, requérant l'application de procédures particulières prévues par le droit des sociétés. La Société n'a pas réalisé en 2020 d'opérations dans le cadre du capital autorisé et la Société ne détient pas d'actions propres.

En 2020, la société a acquis 110.458 actions Solvay au cours moyen de 72,32 EUR. La participation en Solvay est de 30,81 %. La Société n'a pas de succursale et ne procède pas à des activités en matière de recherche et développement.

5.9 Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

La Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, qui fait partie intégrante du rapport de gestion, figure en pages 24 et suivantes du présent Rapport annuel. Une nouvelle Charte de Gouvernance d'Entreprise a par ailleurs été établie avec effet au 1^{er} janvier 2020. Elle peut être consultée sur le site de Solvac : www.solvac.be.

5.10 Nominations statutaires

Les nominations statutaires sont reprises dans le point 7. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise sous le point 7.6.1 Composition et présidence

5.11 Volume des titres Solvac échangés sur Euronext Bruxelles

L'action Solvac est cotée en continu sur le marché réglementé Euronext Bruxelles. Les volumes en 2020 ont augmenté par rapport à l'an passé. Un « liquidity provider » a pour mission de gérer la liquidité en veillant à avoir une demande et une offre suffisante ainsi que de proposer à tout moment un prix à l'achat et à la vente.

Année	2019	2020
Titres Solvac		
Annuel	216.383	309.844
Mensuel	18.523	25.820
Journalier	846	1.183

(Source: KBC securities)

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Solvac SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 - Comptes consolidés

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Solvac SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 14 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de Solvac SA durant 20 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 2 668 386 (000) EUR et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par une perte de l'exercice de 574 290 (000) EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous n'avons pas soulevé de point clé de l'audit dans le cadre de notre audit des comptes consolidés de Solvac SA. Toutefois, nous attirons l'attention du lecteur sur les points clés de l'audit qui sont identifiés dans le rapport du commissaire sur les comptes consolidés de Solvac SA.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

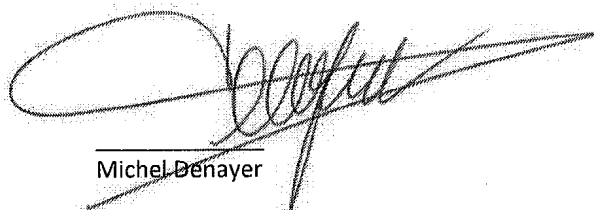
- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe aux comptes annuels.

Autres mentions

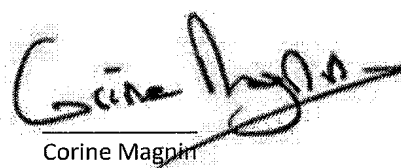
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 26 février 2021

Le commissaire



Michel Denayer



Corine Magnin

Deloitte

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises
Coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid/Société coopérative à responsabilité limitée
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited